



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du logement

Question écrite n° 11454

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, l'émotion de la population, au moment d'une nouvelle vague de froid, devant la situation des sans-abri. La loi du 31 mai 1990, notamment, reconnaît le droit au logement pour tous, qui reste malheureusement inappliqué. Ainsi, ce n'est pas l'ouverture d'une station de métro qui peut constituer une solution adéquate, surtout quand on sait qu'à Paris plusieurs milliers de dossiers d'expulsion sont en attente jusqu'au 15 mars prochain seulement. En tout état de cause, elle lui demande d'autoriser les préfets à réquisitionner une partie des locaux de bureaux inoccupés, si nombreux en région parisienne, afin d'aider au logement immédiat des sans-abri, en accompagnement d'une reorientation de la politique de logement social.

Texte de la réponse

Pour l'accueil des sans-abri l'hiver dernier, le Gouvernement a mis en place un important dispositif allant très au-delà de la seule ouverture d'une station de métro. Le nombre de logements sociaux inscrits au budget 1993 (y compris l'abondement de crédits au collectif du printemps 1993) et au budget 1994 est de 100 000, ce qui constitue un record historique. Il n'est pas envisagé de procéder à des réquisitions qui conduiraient les propriétaires à se désengager de l'investissement dans le logement, avec pour conséquence une diminution du nombre de logements locatifs privés proposés aux locataires.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11454

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 853

Réponse publiée le : 13 juin 1994, page 3029